



Assemblée du conseil d'administration  
29 octobre 2019

Présences : Chantale Gamache, Diane Larivière, Lucie Sauvé, Marc Bouisset, Michel Pichet

Ordre du jour :

Adoption de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 septembre 2019

Invitée : Mme Thérèse Filion

Finances

- 1- Adoption de l'ordre du jour (Diane Larivière – Marc Bouisset)
- 2- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 septembre 2019 (Michel Pichet, Lucie Sauvé)
- 3- Mme Thérèse Filion, une de nos membres, nous fait part d'une situation problématique qui l'affecte ainsi que tout son voisinage :  
Son voisin, un pilote et propriétaire d'hélicoptère, a aménagé de toute apparence sans permis municipal un hélicoptère en bande riveraine de la rivière. Ses atterrissages et décollages sont très bruyants et constituent une nuisance pour le voisinage ainsi qu'un risque d'accident en cas de fausse manœuvre.  
De plus, un tel aménagement risque d'affecter la valeur foncière des propriétés voisines. La réglementation qui régit ce genre de situation relève du gouvernement fédéral. Les règlements municipaux de Saint-Marc-sur-Richelieu n'ont pas prévu un tel cas.

Sur une proposition de Lucie Sauvé et de Michel Pichet, l'ASM enverra au Ministère de l'environnement de de lutte contre le réchauffement climatique une lettre décrivant le problème. Copie de la lettre sera envoyée au Comité consultatif d'urbanisme, au Comité consultatif en environnement et au conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Finances

- 4- Chantale Gamache remet à Michel Pichet la somme de 19,45\$ qui provient de la vente de 2 exemplaires du journal publié par le RVHQ (2\$) et d'une contribution de 17,45\$ du RVHQ à l'occasion de son assemblée générale de mars 2019 tenue dans notre municipalité. Michel Pichet déposera cette somme dans le compte de l'ASM. (Note : le dépôt a été fait le 30 octobre 2019 à partir du compte personnel de Michel Pichet).